

# DROIT ET DÉFENSE

*Revue générale du droit de la sécurité et de la défense*

## ARTICLES

- Jean-Claude Roqueplo* **Une réforme qui reste à faire :  
la professionnalisation des armées**
- Nicolas Maillard* **L'accès des militaires à des emplois civils :  
réflexions sur la loi n° 70-2**
- Serguei Beliaev* **Le statut du Président de la Fédération de Russie  
et les questions de la paix et de la guerre**

## RUBRIQUES

- Finances publiques** Le ministère de la Défense et la Cour des comptes
- Sécurité internationale, maintien de la paix et droit humanitaire** L'accompagnement juridique des forces de projection
- Droit des espaces internationaux** Les aspects juridiques du projet *Sea Launch* de lancement de satellites depuis la haute mer
- Armements et technologies stratégiques** La réforme des structures et des méthodes de la Délégation générale pour l'armement
- Défense non militaire et sécurité publique** Les plans départementaux de sécurité  
Livraisons surveillées, opérations d'achat et infiltration des réseaux de trafiquants de drogue
- Droit pénal de la défense** La conférence interministérielle de Paris sur le terrorisme du 30 juillet 1996  
La loi du 30 décembre 1996 relative à la détention provisoire et aux perquisitions de nuit en matière de terrorisme
- Secret et propriété industrielle** La loi américaine sur l'espionnage économique

## CHRONIQUES

- Textes officiels*                      *Jurisprudence européenne*      *Notes bibliographiques*
- Nouvelles d'actualité*                      *Calendrier des manifestations*

Trimestriel - 4ème année - 1er trimestre 1997 - n° **97/1**

CENTRE DE RECHERCHES DROIT ET DÉFENSE

DE LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS V - UNIVERSITÉ RENÉ DESCARTES

# DROIT ET DÉFENSE

*Revue générale du droit de la sécurité et de la défense*

## SOMMAIRE N°97/1 - 1er TRIMESTRE 1997

	pages
<b>ÉDITORIAL</b> par <i>Bertrand WARUSFEL</i>	3
<b>ARTICLES</b>	
<b>Une réforme qui reste à faire : la professionnalisation des armées</b> par <i>Jean-Claude ROQUEPLO</i>	4
<b>L'accès des militaires aux emplois civils : réflexions sur la loi n° 70-2</b> par <i>Nicolas MAILLARD</i>	14
<b>Le statut du Président de la Fédération de Russie et les questions de la paix et de la guerre</b> par <i>Serguei A. BELIAEV</i>	21
<b>RUBRIQUES</b>	
<b>FINANCES PUBLIQUES</b>	
<i>Jacques BUISSON</i> Le ministère de la Défense et la Cour des comptes (rapport public de 1996)	36
<b>SÉCURITÉ INTERNATIONALE, MAINTIEN DE LA PAIX ET DROIT HUMANITAIRE</b>	
<i>Emmanuel LEGENDRE</i> L'accompagnement juridique des forces de projection	39
<b>DROIT DES ESPACES INTERNATIONAUX</b>	
<i>Armel KERREST</i> Les aspects juridiques du projet <i>Sea Launch</i> de lancement de satellites depuis la haute mer	42

## ÉDITORIAL

Avec la traduction juridique progressive des orientations gouvernementales, la réforme de notre système de défense rentre maintenant dans sa phase active. Et c'est notre mission que de décrire les changements en cours, d'en analyser leurs mécanismes juridiques et d'en apprécier la qualité. Dans ce numéro, sont donc logiquement abordés la professionnalisation (à propos de laquelle le Contrôleur général Roqueplo poursuit la réflexion qu'il a entamé lors de l'entretien qu'il nous avait accordé en 1996), celle de l'accès des cadres militaires aux emplois civils, ou encore la refonte de l'organisation de la Délégation générale pour l'Armement.

Mais cette transformation du système français ne se fait pas en vase clos et ne peut se comprendre en dehors des évolutions internationales. Nous accueillons ainsi une nouvelle fois un juriste étranger qui - ce trimestre - nous décrit les prérogatives présidentielles en matière de défense dans la constitution russe. De l'autre côté de la planète, l'évolution des législations de sécurité aux États-Unis dans le domaine de l'espionnage économique doit être aussi un sujet d'intérêt pour ceux qui en France réfléchissent ou agissent tant dans le domaine de la défense au sens strict que, plus globalement, de la sécurité.

Ce premier numéro de 1997 est donc, comme nous essayons à chaque livraison, un lieu de rencontre entre des sujets spécifiques au monde militaire et des institutions de défense et des réflexions sur des questions de sécurité publique ou de sécurité économique qui nous paraissent essentielles (par exemple, dans ce numéro, la lutte le terrorisme et le trafic de stupéfiants, ou encore les plans départementaux de sécurité). Mieux favoriser cet élargissement des préoccupations et cette « hybridation » entre les aspects militaires et non militaires de la défense, tel est le sens de la modification - toute symbolique - du sous-titre de notre publication, qui s'affirme désormais comme étant simplement la « Revue générale du droit de la sécurité et de la défense ».

Dans le même souci de nous ouvrir plus que par le passé sur toutes les dimensions de la défense et de la sécurité, nous créons une nouvelle rubrique qui sera une tribune libre offerte aux différents organismes d'études et de recherche travaillant dans les domaines d'intérêt de la Revue.

Nos lecteurs fidèles et nos abonnés auront sans doute aussi remarqué la modification du graphisme de la couverture et du sommaire afin de rendre plus claire et plus accessible la présentation extérieure du contenu de la Revue. Près de quatre années après sa création, notre publication veut s'adapter et s'améliorer dans sa forme pour être plus fidèle à sa vocation première : animer l'étude et le débat sur les enjeux et les moyens de la sécurité dans un monde en mutation.

**Bertrand Warusfel**

*Rédacteur en chef*